



COMMUNE DE FOURQUES

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU JEUDI 4 AVRIL 2019 à 18 heures 30

Membres du conseil municipal en fonction : Claudie ARSAC, Odile ATHENOUX, Jean-Michel AZEMA, Aimé BARACHINI, Marie-José BERGIER, Yolande BOUVIER, Nadine CASTELLANI, Yvan CAVALLINI, Joëlle DE JAGER, Michel DELAWOEVRE, Patricia DISSET, Gilles DUMAS, Alain FOUQUE, Vanesia FRIZON, Stéphanie GILENI, Georges GUIRARD, Robert HEBRARD, Sébastien LESAGE, Thérèse MERCANTI, Myriam NESTI, Michel PAULET, Jean-Paul RABANIT, David RIBES.

Absents excusés : Mme Stéphanie GILENI et M. Sébastien LESAGE.

Secrétaire de séance : M. Jean-Michel AZEMA.

Compte rendu des décisions du maire prises en application des articles L 2122-22 et L2122-23 du Code général des collectivités territoriales et suivant délibération du 14 avril 2014 : Néant

Budget principal. Compte administratif 2018. Affectation du résultat

Sous la présidence de Monsieur Jean-Michel Azéma,

Après avoir entendu la présentation du compte administratif de l'exercice 2018 et de ses résultats :

Sections	Dépenses	Recettes	Report résultat 2017	Résultat 2018
Fonctionnement	1.721.622,56	2.181.632,72	962.518,36	1.422.528,52
Investissement	835.169,96	912.798,69	-191.404,32	-113.775,59
TOTAL	2.556.792,52	3.094.431,41	771.114,04	1.308.752,93
<i>RAR Investissement</i>	<i>510.750,00</i>	<i>17.000,00</i>		<i>-493.750,00</i>

Le maire s'étant retiré au moment du vote,

Au vu des restes à réaliser en investissement,

Le conseil municipal, Après en avoir délibéré, A l'unanimité,

APPROUVE le compte administratif 2018 tel qu'il est présenté,

DECIDE l'affectation sur le Budget Primitif 2019 du résultat de fonctionnement constaté d'un montant de 1.422.528,52 € comme suit :

- Affectation à la section d'investissement (compte 1068 « affectation de résultat ») pour un montant de 607.525,59 €.
- Report à la section fonctionnement (compte 002 « excédent ordinaire reporté ») pour un montant de 815.002,93 €.

Budget annexe « eau et assainissement ». Compte administratif 2018. Affectation du résultat

Sous la présidence de Monsieur Jean-Michel Azéma,

Après avoir entendu la présentation du compte administratif de l'exercice 2018 du budget annexe de l'eau et de l'assainissement et ses résultats :

Sections	Dépenses	Recettes	Report résultat 2017	Résultat 2018
Fonctionnement	188.442,76	186.343,73	28.592,39	26.493,36
Investissement	396.775,24	367.077,40	556.822,68	527.124,84
TOTAL	585.218,00	553.421,13	585.415,07	553.618,20
<i>RAR Investissement</i>	<i>261.050,00</i>	<i>45.570,00</i>		<i>-215.480,00</i>

Le maire s'étant retiré au moment du vote,

Au vu des restes à réaliser en investissement,

Le conseil municipal, Après en avoir délibéré, A l'unanimité,

APPROUVE le compte administratif 2018 tel qu'il est présenté,

DECIDE l'affectation sur le Budget Primitif 2019 du résultat de fonctionnement constaté d'un montant de 26.493,36 € comme suit :

- Report du bénéfice à la section fonctionnement du budget 2019 (compte 002 « excédent ordinaire reporté ») pour un montant de 26.493,36 €.

Budget annexe « Festivités ». Compte administratif 2018. Affectation du résultat

Sous la présidence de Monsieur Jean-Michel Azéma,

Après avoir entendu la présentation du compte administratif de l'exercice 2018 du budget annexe des festivités, et ses résultats :

Sections	Dépenses	Recettes	Report résultat 2017	Résultat 2018
Fonctionnement	30.189,45	32.025,00	2.342,02	4.177,57
Investissement				
TOTAL	30.189,45	32.025,00	2.342,02	4.177,57

Le maire s'étant retiré au moment du vote,

Le conseil municipal, Après en avoir délibéré, A l'unanimité,

APPROUVE le compte administratif 2018 tel qu'il est présenté.

DECIDE l'affectation sur le Budget Primitif 2019 du résultat de fonctionnement constaté d'un montant de 4.177,57 € comme suit :

- Report à la section de fonctionnement du budget 2019 (compte 002 « excédent de fonctionnement reporté ») pour un montant de 4.177,57 €.

Approbation des comptes de gestion 2018 dressés par le Percepteur

Le Conseil municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs du budget principal et des budgets annexes Eau - Assainissement et Festivités de l'exercice 2018, et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2018,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le conseil municipal, Après en avoir délibéré, A l'unanimité,

DECLARE que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2018 par le Receveur, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observations ni réserve de sa part.

BUDGET PRIMITIF 2019. BUDGET PRINCIPAL. BUDGETS ANNEXES

Monsieur le maire soumet à l'examen de l'assemblée les projets de budgets primitifs établis pour l'exercice 2019,

Le conseil municipal, Après en avoir délibéré, Par 19 voix « pour » et 2 « contre » (Mme Vanesia FRIZON, et M. Georges GUIRARD),

APPROUVE le budget principal et les budgets annexes de la commune dont la balance s'établit comme suit reste à réaliser compris :

	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
Section de fonctionnement		
Budget principal	2.926.459,00	2.926.459,00
Budget annexe eau et assainissement	200.573,00	200.573,00
Budget annexe festivités	43.085,00	43.085,00
Section d'investissement		
Budget principal	1.511.035,00	1.511.035,00
Budget annexe eau et assainissement	913.999,00	913.999,00
TOTAL GENERAL	5.595.151,00	5.595.151,00

TAUX D'IMPOSITION COMMUNAUX 2019

Sur la proposition de Monsieur le maire,

Vu le projet de budget pour l'année 2019 établi sans nécessité de recours à l'augmentation des impôts,

Le conseil municipal, Après en avoir délibéré, A l'unanimité,

DECIDE de fixer comme suit les taux d'imposition pour l'année 2019 :

- Taxe d'habitation : (13,16 %)
 - Taxe foncière sur les propriétés bâties : (15,78 %)
 - Taxe foncière sur les propriétés non bâties : (66,48 %)
-